

3. Mes ateliers Copro'



LES CHARGES DE COPROPRIÉTÉ

Pourquoi je paye des charges ?

Comment sont elles calculées ?

Le 10/04/18

LES IMPAYÉS EN COPROPRIÉTÉ

Comment résoudre à l'amiable des impayés ?

Comment éviter les procédures contentieuses ?

Le 05/06/18

THÉÂTRE-DÉBATS SUR LE «VIVRE ENSEMBLE»

La compagnie de théâtre «les Expressos» jouera des saynètes et vous donnera conseils et astuces pour mieux vivre en copropriété.

Le 04/12/18



Rendez-vous au Carré des Services à 18h30
15 rue d'Arras à Saint-Herblain (Tram : Romanet)

Vous souhaitez un renseignement, être accompagné dans vos démarches ou vous inscrire à l'un des ateliers proposés, contactez votre référente :

Pauline MASSE, Chargée d'opérations SOLIHA



Tél. : 02 40 44 99 57 / Mail : copro.grandbellevue@nantesmetropole.fr

www.grandbellevue-nantes-saintherblain.fr
www.nantesmetropole.fr/maisonhabitant



DG Information et Relation au Citoyen - Nantes Métropole - 2018-03-310 - doublé mixte
Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique.



MIEUX VIVRE DANS MA COPRO- PRIÉTÉ



MIEUX VIVRE DANS MA COPROPRIÉTÉ

Sous l'égide de Nantes Métropole, les associations SOLIHA Loire-Atlantique (Solidaires pour l'habitat) et CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie) animent un programme visant à **accompagner les habitants du quartier dans la gestion collective** de leur copropriété (immeuble, équipements, espaces verts, etc.).

Que vous soyez **habitant, propriétaire bailleur, futur acquéreur, commerçant ou professionnel**, vous êtes tous concernés. L'objectif est de vous apporter des solutions pratiques et de vous soutenir dans vos démarches quotidiennes.

ME REPÉRER DANS MON QUARTIER



LES SERVICES GRATUITS DONT JE PEUX BÉNÉFICIER DANS MON QUARTIER

1. Je peux :



Etre accompagné individuellement dans la gestion de mes charges et impayés de copropriété



Etre écouté et conseillé par des médiateurs experts en troubles et litiges de copropriété



Participer à des ateliers d'informations collectifs sur le fonctionnement de la copropriété (infos au verso)

2. Ma copropriété peut :



Obtenir des aides financières à hauteur de 70 % HT pour :

- ✓ Diagnostic géomètre
- ✓ Diagnostic technique et architectural
- ✓ Études et expertises
- ✓ Mise à jour des plans de la copropriété



Etre soutenu dans ses micro-projets
Exemple : création de jardins partagés, aménagements d'espaces verts...